

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du mercredi 06 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Marie-José DOUCET.

**Présents :** 9

**Sont présents:** Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Jean CALIBRE, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Jean-Luc LAFON, Valérie LEJEUNE, Claude VERNET

**Votants:** 11

**Représentés:** Marion GOUGH, Régine ROQUES

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Elisa PÉGOURIÉ

Validation du précédent conseil municipal en date du 06 Septembre 2021 à l'unanimité

DE 2021\_047 - Fond de secours exceptionnel

**Vu** la délibération DE-2015-032 du 30 Octobre 2015 relative à la dissolution du CCAS centre communal d'action sociale de la commune

**Vu** que la compétence est transférée à la commune d'Ambeyrac

**Vu** l'engagement de l'agent technique polyvalent au sein de la commune pendant son contrat,

**Considérant** qu'il convient d'accompagner financièrement la famille de l'agent technique polyvalent suite à son décès,

Madame le Maire expose au conseil municipal le souhait d'aider la famille de l'agent technique polyvalent suite à son décès.

Elle présente le devis des obsèques au conseil. Elle souhaite que la mairie puisse participer financièrement à celles – ci.

Elle explique au conseil municipal que le fond de secours sera imputé à l'article 6713 qui n'est pas abondée. Il faudra donc à la suite de la délibération, et si celle-ci est acceptée, faire approuver par le conseil municipal un virement de section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder la somme de 1 000 € à la famille de l'agent technique polyvalent
- D'autoriser Madame le maire à faire les démarches nécessaires.

DE 2021\_048 - Vote de crédits supplémentaires - ambeyrac- DM1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-82.26	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	82.26	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-82.26
28041582 (040)	GFP : Bâtiments, installations		82.26
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AMBEYRAC, les jours, mois et an que dessus.

DE 2021\_049 - Approbation d'un virement de section " dépenses imprévues" à "secours et dots"

Madame le Maire lors de la précédente délibération explique au conseil municipal que le fond de secours exceptionnel doit être alloué sur l'article 6713.

Cet article n'a pas été abondé au budget 2021

Il convient donc de faire un virement de la section - 022 " dépenses imprévues" à l'article 6713 " secours et dot "  
Le montant est de 1 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le virement de section " dépenses imprévues - 022" à l'article " secours et dots - 6713" pour un montant de 1 000 €.
- D'autoriser Madame le Maire à prendre la décision modificative nécessaire.
- D'autoriser Madame le maire à signer les documents nécessaires

Etat d'avancement des projets en cours :

- L'adressage :

Le repérage des points à géo-localiser sont prêts, le conseil municipal attend le retour du SMICA.

- Chemins de randonnée :

Nous avons pris conseil auprès de l'association des chemins de randonnée de Villeneuve afin d'assurer un balisage cohérent. Un nouvel atelier de travail est prévu, l'objectif est de pouvoir commencer à baliser la plus grande randonnée rapidement.

- Bulletin municipal :

La 2<sup>ème</sup> relecture est terminée, en cours de correction.

- Réhabilitation maison cépière :

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier se tiendra le 14 Octobre 2021 à 16h00. M. Dumont et M. Vernet seront présents.

- Acquisition bâtiment et parcelles A1294, A1297, A1299, A613, A61 :

Madame le Maire attend la date de convocation pour la signature devant notaire.

- Fontaine de Milhac:

Afin de mener à bien le projet, une levée de fonds est à prévoir.

- Réfection de la toiture de la mairie:

Prévu sur début d'année 2022.

- Bibliothèque :

La bibliothèque d'Ambeyrac est de plus en plus visible de par son dynamisme et sa participation au réseau intercommunal de Lecture Publique de Ouest Aveyron Communauté. Le programme de la saison culturelle 2021-2022 est disponible en mairie

2<sup>ème</sup> Compte-rendu d'activité a été lu, le programme de fin d'année 2021-Mars 2022 est établi.

- Point sur les travaux
- Demande de soutien au collectif collège de Cajarc.

Date du prochain conseil municipal le 02 Novembre 2021.

Séance levée à 23h00